

# Cannes : 500 kilos d'ivoire vendus sans incident

Malgré la polémique lancée par une ONG de défense de l'environnement, la vente aux enchères de vingt défenses d'éléphants s'est déroulée sans encombre hier

Les coups de marteau se sont enchaînés sans interruption. Ou presque. Il faut dire qu'après le tapage médiatique de l'ONG Robin des bois, mobilisée pour la protection de l'environnement et la cause animale, la vente de défenses d'éléphants, organisée hier par Cannes Enchères, s'annonçait tendue. Pour preuve, trois agents de surveillance de la voie publique sont restés en faction à l'entrée de la salle des ventes. Au cas où.

## 150 mails d'insulte et de menace

À quelques heures du début des enchères, l'ONG dénonçait encore, par voie de communiqué, « de nombreuses infractions à la réglementation Cites sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ». Et Robin



La vingtaine de défenses d'éléphants mises aux enchères, hier à Cannes, a trouvé acquéreurs, comme cette paire présentée par le commissaire-priseur Nicolas Debussy (adjudgée 7 000 €).

des bois de réclamer « que le ministère de l'Écologie et les Douanes communiquent

sur le résultat précis » d'une inspection qui avait eu lieu la veille, vendredi, dans les

locaux de Cannes Enchères. « Les services des Douanes ont procédé à un examen

minutieux des pièces mises en ventes », a confirmé le commissaire-priseur Nicolas Debussy. « Tout est en règle et légal. »

La salle des ventes cannoise avait pris soin de mettre les 500 kilos d'ivoire à l'abri des regards. Une décision survenue après la réception de près de « cent cinquante mails de menace et d'insulte » et une vitrine vandalisée, hier matin, à coups d'atroces affiches d'éléphants braconnés.

## Petit dérapage contrôlé

« Nous avons déjà procédé à des ventes d'une tonne d'ivoire... et personne n'a rien trouvé à y redire », s'est étonné le commissaire-priseur. De son avis d'expert, « plus on mettra sur le marché des défenses d'éléphants tués il y a plus de

quarante ans – entrées dans la communauté européenne avant 1976 –, et moins il y aura de pachydermes braconnés. »

Un avis que ne partagent pas les défenseurs des animaux. D'ailleurs, dans l'assistance, un homme a tenté un petit coup de gueule au dernier coup de marteau de la vente : « Vous faites une erreur... exporter de l'ivoire brut, c'est interdit. » Nicolas Debussy a très vite mis fin au débat, invitant son détracteur – qui n'est pas affilié à Robin des bois – à en « discuter avec lui après la vente ».

Une polémique qui n'a pas rebuté les amateurs d'ivoire. La vingtaine de pièces en vente a trouvé acquéreurs sans aucune difficulté.

DELPHINE PARRA  
dparra@nicematin.fr